



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit décembre, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 12 décembre 2024.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, M. Serge CADIO, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, M. Mouloud MEDJALDI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Marie-Claude HUART (donne procuration à M. Serge CADIO), Mme Maria DA SILVA (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Nafi SIBY (donne procuration à Mme Sophie GERARD), Mme Chrystel LAÏDOUNI (donne procuration à M. Laurent CHAINEY), Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Isabelle TERREN), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Maryline MARQUES (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Karim BENMISSI (donne procuration à M. Mohamed DAHMOUNI), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jean Ryad KECHAOU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE PUBLIQUES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Sur proposition de Mohamed DAHMOUNI.

En 2020, à l'issue d'une procédure d'appel à initiatives privées pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE) sur voirie dans les communes de la Métropole hors Paris, la Métropole du Grand Paris a retenu l'offre du groupement SIIT-SPIE City Networks-E Totem, Ce groupement a créé une société dédiée appelée METROPOLIS qui est destinée à détenir les droits d'occupation des parcelles où sont installées les IRVE selon les termes de convention d'occupation du domaine Public.

Une convention cadre a été signée entre Metropolis et la Métropole du Grand Paris en date du 24 juin 2020, afin de permettre le déploiement des infrastructures nécessaires au service de recharge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur les territoires de la Métropole.

Les communes du territoire souhaitant bénéficier de ce service, doivent conclure des conventions d'occupation du domaine Public, d'une durée de 15 ans avec Metropolis et co-signé par La Métropole du Grand Paris afin de mettre à disposition les emplacements définis.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public portant sur 4 stations soit 17 emplacements communaux et un emplacement sur départemental.

DEL2024_12_206

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122-1, L2122-1-1 et L2125-1,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération du conseil Métropolitain en date du 15 mai 2020 portant autorisation de signature de la convention cadre de partenariat pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie dans les communes de la Métropole du Grand Paris,

Considérant, que dans le cadre de cette convention cadre, les commune souhaitant bénéficier du service de déploiement des Infrastructures de recharges pour véhicules électriques doivent autoriser Métropolis par convention d'occupation du domaine public à disposer d'emplacements pour une durée de 15 ans selon le projet de convention tripartite et ses annexes joints à la présente délibération ,

Considérant que la Société Metropolis propose un service clé en main qui comprend l'installation , l'entretien et la maintenance des infrastructure nécessaires,

Considérant la convention tripartite d'occupation du Domaine Public proposé pour la ville de Montfermeil,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention d'occupation du domaine public et ses annexes entre la société Metropolis, la Métropole du Grand Paris et la ville de Montfermeil.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent ou en permettant l'exécution.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

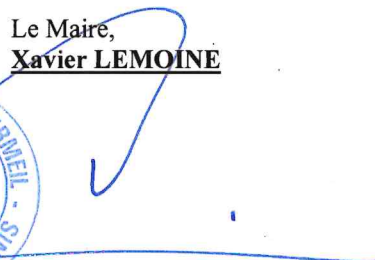
M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Transmis le 20/12/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 20/12/2024

Montfermeil, le 20/12/2024

Pour le Maire, par délégation,
Directeur Général (Adjoint)

